



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/05/2023

N/Réf. : WMB30007_707_PUN **WATERMAEL-BOITSFORT. Chaussée de La Hulpe 181 - 183**
Gest. : BDG (= Hêtre pourpre *Fagus sylvatica f. purpurea* inscrit sur la liste de
Corr DPC: Bruno Campanella sauvegarde / Immeuble à l'Inventaire)
NOVA : 17/PFU/1830431 **PERMIS UNIQUE : Régulariser l'abattage d'arbres et aménager les**
Corr DU: Sabeha Zerouali **abords du bâtiment**
Lejeune Lindsay **Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 12/04/2023**

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 12/04/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE



Contexte patrimonial (©Brugis) et vues du hêtre pourpre (inscrit sur la liste sauvegarde comme site)

<https://sites.heritage.brussels/fr/trees/2389>

Le site concerné par la demande se situe en face de l'ancien siège de Glaverbel (monument et site sauvegardés) et à côté de l'ancien siège CBR (monument et site sauvegardés). Aux n^{os} 181-183 de la chaussée de La Hulpe, l'immeuble de bureaux des années 70 'Promibel' est inscrit à l'Inventaire du

1/3

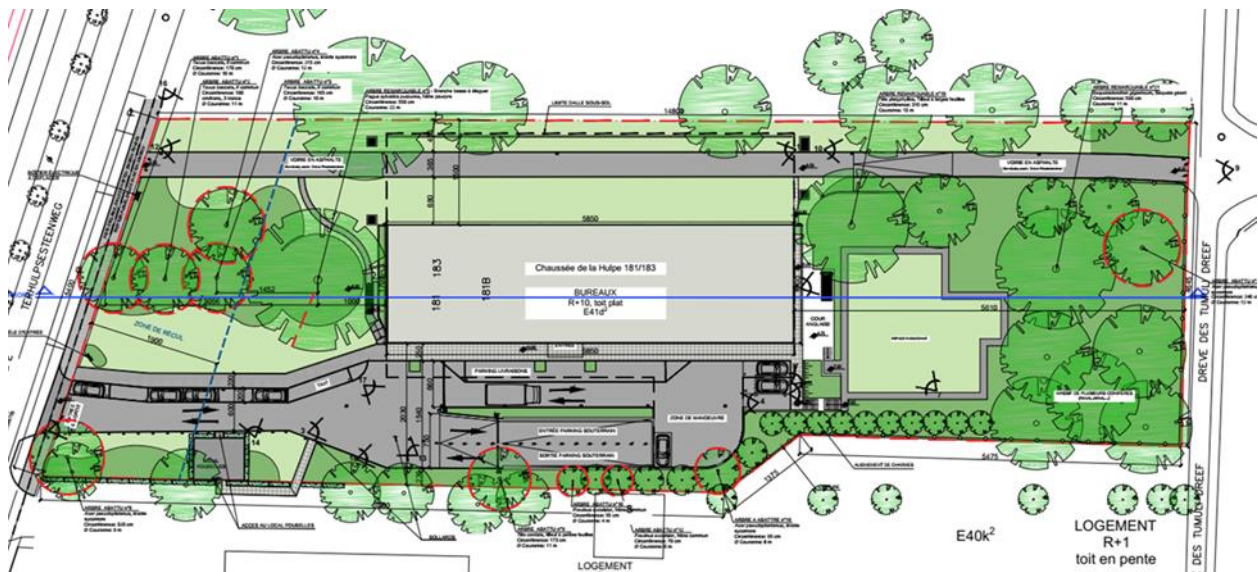
Patrimoine architectural et un hêtre pourpre, situé à l'avant du bâtiment, de plus de 200 ans, est inscrit comme site sur la liste de sauvegarde. « Il a l'allure typique du vieux hêtre qui a pu se développer sans entraves : son tronc massif se subdivise en deux énormes branches charpentières qui donnent naissance à une couronne en dôme aussi haute que large. Sa hauteur vaut environ 25 mètres, pour une envergure de 28 mètres. Il est bien visible de la voirie. » (extr. de l'arrêté de sauvegarde – AGRBC du 10/03/2002)

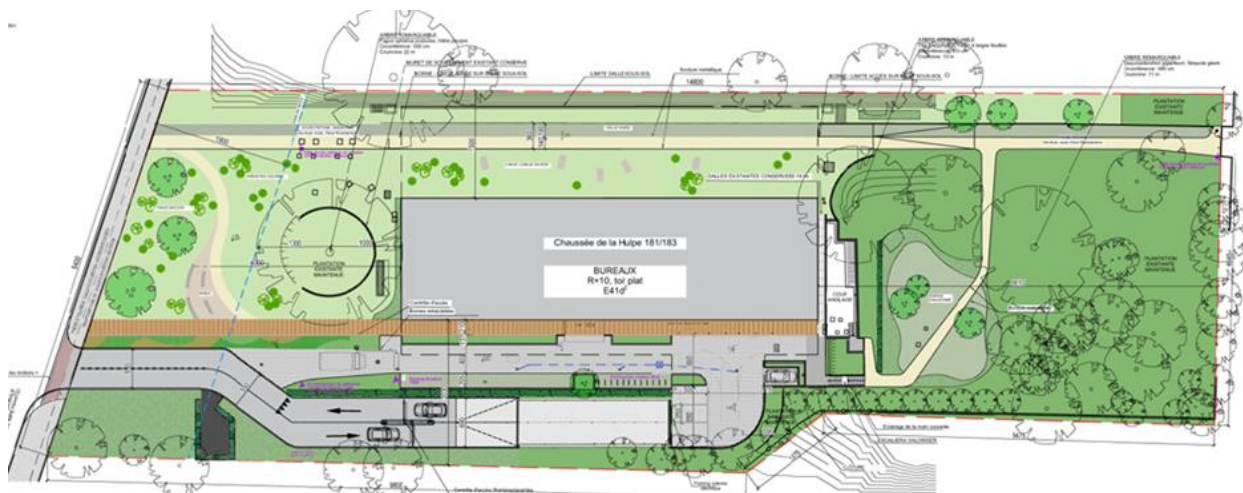


Vues aérienne et depuis la rue de l'immeuble de bureaux (©Google maps) – Vue du bâtiment
https://monument.heritage.brussels/fr/Watermael-Boitsfort/Chaussee_de_La_Hulpe/181/26282

DEMANDE

Le bien a fait l'objet d'un précédent PU (sans avis CRMS) pour des travaux relatifs au réaménagement des accès de l'immeuble (PU daté du 01.10.2018 – 17/PFU/646787). Le permis, devenu caduc, avait été mis en œuvre malgré tout pour ce qui concerne l'abattage d'arbres.





Plan-masse projeté (extr. du dossier de demande)

AVIS

L'Assemblée émet un avis défavorable sur le projet de réaménagement des abords, vu que certains des travaux se situent partiellement sous la couronne de l'arbre protégé, ce qui risque de mettre en péril sa bonne conservation. Or il s'agit d'un arbre particulièrement remarquable témoignant du caractère forestier de la commune qui, au vu de sa situation au sein d'une grande rotonde, joue un rôle important dans la scénographie paysagère de la chaussée. Afin de garantir la préservation de l'arbre dans des conditions adéquates, la Commission demande d'interdire tout travail de terrassement ou de minéralisation dans le périmètre constitué par la projection au sol de la couronne du hêtre augmentée de 2 mètres. Le démontage du chemin dallé et la remise en place d'une bande d'espace vert doivent être confiés à un arboriste certifié ETW. La CRMS demande aussi de ne pas intervenir sur les branches basses du hêtre.

En dehors des abords du hêtre, la Commission demande de replanter au moins un nombre d'arbres équivalent à ceux abattus. Elle encourage la replantation dans la zone proche de la chaussée, zone idéale pour recréer une masse végétale en lieu et place d'un espace dévolu à la voiture. De manière générale, la CRMS demande d'élaborer un plan paysager de qualité pour l'ensemble des abords de l'immeuble misant sur la valorisation de l'espace non bâti et sa participation à la scénographie paysagère plutôt que sur la seule fonctionnalité de ces espaces.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. à : bcampanella@urban.brussels ; szrouali@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;